

Démolition d'une construction

Liste de contrôle et trousse de demande



Le présent document et toutes les pièces jointes sont fournis pour aider les personnes qui demandent certains permis et approbations qu'exigent divers arrêtés de The City of Saint John ainsi que des lois et règlements. En cas de divergence entre le présent document et ses pièces jointes et l'arrêté municipal, la loi ou le règlement applicable, c'est l'arrêté municipal, la loi ou le règlement applicable qui l'emporte.

Demande de permis de démolition

Liste de contrôle des éléments d'une demande complète pour :

➤ Démolition d'une construction

PATRIMOINE : Si le bâtiment se situe dans une aire de conservation du patrimoine, veuillez communiquer avec l'agent du patrimoine afin d'obtenir les exigences, une analyse et son approbation avant de demander un permis de construction.

SECTEURS INONDABLES : Si le bâtiment est situé dans un secteur inondable, toute modification à la superficie au sol du bâtiment peut nécessiter une analyse et l'achat de capacité compensatoire de réception des eaux en crue. Veuillez communiquer avec nous pour faire approuver un aménagement dans un secteur inondable avant de présenter une demande de permis de construction.

- le **formulaire de demande** rempli et signé
- le **droit de permis** et le **dépôt remboursable**
- une preuve d'assurance responsabilité civile nommant The City of Saint John comme assurée additionnelle doit être présentée si la valeur estimative est supérieure à 1 000 \$
 - couverture de 1 000 000 \$ lorsque la valeur estimative est de 1 000 \$ à 50 000 \$
 - couverture de 20 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de la valeur estimative, jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$, lorsque la valeur estimative est supérieure à 50 000 \$
- Avant le début des travaux de démolition, un inspecteur prendra des photos de l'état de l'emprise de la rue longeant la propriété. Si des dommages sont causés à l'emprise de la rue ou au trottoir par suite des travaux de démolition, une déduction sera faite du dépôt.



- Les branchements d'eau et d'égouts abandonnés ne doivent pas être remblayés avant que l'inspecteur de planification de l'infrastructure ait confirmé que les branchements ont été capuchonnés et mis hors d'état comme il se doit. Veuillez téléphoner au (506)658-2911 au moins un jour ouvrable avant l'accomplissement des travaux pour organiser cette inspection.
- Les compteurs d'eau dont The City of Saint John est propriétaire doivent être rendus à la Saint John Water dès l'achèvement de la démolition.
- Si la propriété se situe dans le « secteur de densification », elle doit alors êtreensemencée par projection hydraulique (dans le cas d'un permis délivré après août, l'auteur de la demande ou le propriétaire peut attendre au printemps avant de procéder à l'ensemencement).



LIEU	ADRESSE MUNICIPALE :	NID :																																																	
	AIRE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE : O / N SECTEUR DE DENSIFICATION : O / N SECTEUR INONDABLE : O / N PLAN DE NIVELLEMENT APPROUVÉ : O / N																																																		
À L'USAGE DU PERSONNEL	NO DE DEMANDE :	DATE DE RÉCEPTION :																																																	
	REÇUE PAR :																																																		
RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR DE LA DEMANDE	AUTEUR DE LA DEMANDE	COURRIEL	TÉLÉPHONE																																																
	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL																																																	
	ENTREPRENEUR	COURRIEL	TÉLÉPHONE																																																
	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL																																																	
	PROPRIÉTAIRE	COURRIEL	TÉLÉPHONE																																																
	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>USAGE ACTUEL</th> <th colspan="3">USAGE PROPOSÉ</th> </tr> <tr> <th>BÂTIMENT</th> <th>URBANISME</th> <th>INFRASTRUCTURE</th> <th>PATRIMOINE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> RÉNOVATIONS INTÉRIEURES</td> <td><input type="checkbox"/> NOUVELLE CONSTRUCTION</td> <td><input type="checkbox"/> DÉROGATION</td> <td><input type="checkbox"/> EXCAVATION DANS LES RUES</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> RÉNOVATION EXTÉRIEURES</td> <td><input type="checkbox"/> BÂTIMENT ACCESSOIRE</td> <td><input type="checkbox"/> LETTRE DU SERVICE D'URBANISME</td> <td><input type="checkbox"/> PONCEAU POUR VOIE D'ACCÈS</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> ANNEXE</td> <td><input type="checkbox"/> PISCINE</td> <td><input type="checkbox"/> AUTRE</td> <td><input type="checkbox"/> DRAINAGE</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> TERRASSE</td> <td><input type="checkbox"/> DÉMOLITION</td> <td><input type="checkbox"/> DEMANDE AU CONSEIL</td> <td><input type="checkbox"/> EAU ET ÉGOUTS</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> CHANGEMENT D'USAGE</td> <td><input type="checkbox"/> ENSEIGNE</td> <td><input type="checkbox"/> LOTISSEMENT</td> <td><input type="checkbox"/> AUTRE</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> NORMES MINIMALES</td> <td><input type="checkbox"/> AUTRE</td> <td><input type="checkbox"/> DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME</td> <td><input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> ENSEIGNE</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT INTERCALAIRE</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> DÉMOLITION</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> AUTRE</td> </tr> </tbody> </table>				USAGE ACTUEL	USAGE PROPOSÉ			BÂTIMENT	URBANISME	INFRASTRUCTURE	PATRIMOINE	<input type="checkbox"/> RÉNOVATIONS INTÉRIEURES	<input type="checkbox"/> NOUVELLE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> DÉROGATION	<input type="checkbox"/> EXCAVATION DANS LES RUES	<input type="checkbox"/> RÉNOVATION EXTÉRIEURES	<input type="checkbox"/> BÂTIMENT ACCESSOIRE	<input type="checkbox"/> LETTRE DU SERVICE D'URBANISME	<input type="checkbox"/> PONCEAU POUR VOIE D'ACCÈS	<input type="checkbox"/> ANNEXE	<input type="checkbox"/> PISCINE	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> DRAINAGE	<input type="checkbox"/> TERRASSE	<input type="checkbox"/> DÉMOLITION	<input type="checkbox"/> DEMANDE AU CONSEIL	<input type="checkbox"/> EAU ET ÉGOUTS	<input type="checkbox"/> CHANGEMENT D'USAGE	<input type="checkbox"/> ENSEIGNE	<input type="checkbox"/> LOTISSEMENT	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> NORMES MINIMALES	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME	<input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT				<input type="checkbox"/> ENSEIGNE				<input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT INTERCALAIRE				<input type="checkbox"/> DÉMOLITION				<input type="checkbox"/> AUTRE
USAGE ACTUEL	USAGE PROPOSÉ																																																		
BÂTIMENT	URBANISME	INFRASTRUCTURE	PATRIMOINE																																																
<input type="checkbox"/> RÉNOVATIONS INTÉRIEURES	<input type="checkbox"/> NOUVELLE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> DÉROGATION	<input type="checkbox"/> EXCAVATION DANS LES RUES																																																
<input type="checkbox"/> RÉNOVATION EXTÉRIEURES	<input type="checkbox"/> BÂTIMENT ACCESSOIRE	<input type="checkbox"/> LETTRE DU SERVICE D'URBANISME	<input type="checkbox"/> PONCEAU POUR VOIE D'ACCÈS																																																
<input type="checkbox"/> ANNEXE	<input type="checkbox"/> PISCINE	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> DRAINAGE																																																
<input type="checkbox"/> TERRASSE	<input type="checkbox"/> DÉMOLITION	<input type="checkbox"/> DEMANDE AU CONSEIL	<input type="checkbox"/> EAU ET ÉGOUTS																																																
<input type="checkbox"/> CHANGEMENT D'USAGE	<input type="checkbox"/> ENSEIGNE	<input type="checkbox"/> LOTISSEMENT	<input type="checkbox"/> AUTRE																																																
<input type="checkbox"/> NORMES MINIMALES	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME	<input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT																																																
			<input type="checkbox"/> ENSEIGNE																																																
			<input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT INTERCALAIRE																																																
			<input type="checkbox"/> DÉMOLITION																																																
			<input type="checkbox"/> AUTRE																																																
COCHEZ LES CASES APPLICABLES																																																			
DESCRIPTION DES TRAVAUX																																																			

Je consens à ce que The City of Saint John m'envoie à l'occasion des messages électroniques commerciaux au sujet de ses initiatives et mesures incitatives.

Déclaration générale sur la collecte de données

Les présents renseignements sont recueillis en vue de la prestation, par The City of Saint John, d'un programme ou d'un service existant. Seuls les renseignements nécessaires à la prestation du programme ou du service sont recueillis. Sauf si la loi le prescrit, The City of Saint John ne partagera pas vos renseignements personnels avec un tiers sauf avec votre consentement exprès.

La Loi sur les municipalités et la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée confèrent l'autorisation légale pour recueillir ces renseignements. Pour obtenir plus de renseignements, ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'agent de gestion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels :

Édifice de l'hôtel de ville
15, Market Square,
Saint John (N.-B.) E2L 1E8
commonclerk@saintjohn.ca
(506)658-2862



The City of Saint John

Je soussigné présente la ou les demandes de permis ou d'approbation indiquées ci-dessus à l'égard des travaux décrits sur les plans, demandes et formules ci-

jointes. La présente demande contient tous les documents nécessaires pour obtenir le ou les permis ou approbations demandés. Je conviens de me conformer aux plans et devis descriptifs ainsi qu'à tous les arrêtés municipaux et aux conditions imposées par la municipalité.

Nom de l'auteur de la demande

Signature de l'auteur de la demande

Date



Annexe C : Frais

Les droits de demande mentionnés dans le présent arrêté sont les suivants :

Permis de construction : 120 \$ + 8,90 \$/1 000 \$ de valeur estimative + 2 \$ par page présentée mesurant plus de 279 mm sur 420 mm.

Frais d'administration supplémentaires	
Deux premières inspections supplémentaires – catégorie 1	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 1	75 \$
Trois premières inspections supplémentaires – catégorie 2	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 2	100 \$
Trois premières inspections supplémentaires – catégorie 3	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 3	200 \$
Examen supplémentaire – catégorie 1	75 \$
Examen supplémentaire – catégorie 2	100 \$
Examen supplémentaire – catégorie 3	100 \$ l'heure ou partie d'une heure, par visite
Modification du droit de demande	8,90 \$/1 000 \$ de la différence par rapport à la valeur estimative

Permis de démolition	Garage ou bâtiment accessoire lié à un logement à densité faible ou moyenne	230 \$
	Tout autre permis de démolition	340 \$
Réimplantations	Toutes	Frais de démolition + 8,90 \$/1 000 \$ de la valeur estimative



Annexe E : Dépôts remboursables

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour la délivrance d'un permis de construction.

Tous les permis	Si la valeur estimative est inférieure à 2 000 \$: 0 \$
Permis de catégorie 1	Si la valeur estimative est de 2 000 \$ ou plus : 200 \$
Permis de catégorie 2	Si la valeur estimative est supérieure ou égale à 2 000 \$, 1 % de la valeur estimative avec un minimum de 300 \$ et un maximum de 2 000 \$
Permis de catégorie 3	Si la valeur estimative est supérieure ou égale à 2 000 \$, 1 % de la valeur estimative, avec un minimum de 500 \$ et un maximum de 5 000 \$

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour la délivrance d'un permis de démolition.

Toutes les démolitions	Si la valeur estimative est inférieure à 2 000 \$: 150 \$ Si la valeur estimative est de 2 000 \$ à 10 000 \$: 500 \$ + 5 % de la valeur estimative Si la valeur estimative est supérieure à 10 000 \$: 10 % de la valeur estimative, jusqu'à concurrence de 5 000 \$
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour les réimplantations.

Toutes les réimplantations	Les dépôts qui s'appliquent aux permis de démolition et aux permis de construction
----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------